

Décret n° 2018-416 du 20 novembre 2018

modifiant l'article 4 du décret n°2012-862 du 3 août 2012
portant réorganisation du comité de privatisation

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°36-2017 du 03 octobre 2017 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-1994 du 10 août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation ;

Vu le décret n°2012-862 du 03 août 2012 portant réorganisation du comité de privatisation ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2017-402 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre de l'économie, de l'industrie et du portefeuille public.

Vu le décret n°2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : L'article 4 du décret n°2012-862 du 3 août 2012 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Article 4 nouveau : Le comité de privatisation est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le ministre chargé du portefeuille public;

Vice-président : Le ministre chargé de la justice ;

Secrétaire : Le secrétaire permanent du comité de privatisation ;

Membres:

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant de la Primature ;
- un représentant du ministère en charge du travail ;
- un représentant du ministère en charge de l'économie ;
- un représentant du ministère en charge du portefeuille public;

- un représentant du ministère en charge du commerce ;
- un représentant du ministère en charge des finances ;
- un représentant du ministère en charge des petites et moyennes entreprises ;
- un représentant du ministère en charge de la justice ;
- un représentant du ministère en charge du plan.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

2018-416

Fait à Brazzaville, le 20 novembre 2018

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du
Gouvernement,



Clément MOUAMBA. -

Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, de l'industrie et du
portefeuille public,



Gilbert ONDONGO. -

Le ministre des finances et du budget,



Calixte NGANONGO. -